

Madame, Monsieur,

La Conférence des Présidents d'Université, dans son adresse aux candidats à la présidence de la République, a posé un diagnostic sur l'état de l'enseignement supérieur en France à l'aune de certaines valeurs, a affirmé plusieurs priorités découlant de ces valeurs et a interpellé les candidats en leur posant cinq questions.

Nous partageons une partie des préoccupations soulignées par la CPU, en particulier s'agissant des politiques d'austérité et de la part excessive des crédits ponctuels au détriment des crédits récurrents. Il s'agit d'un diagnostic posé depuis longtemps par Jean-Luc Mélenchon et dont il était question dès son programme de 2012, « L'Humain d'Abord ». Cela n'empêche pas bien sûr quelques différences d'appréciation.

En préambule à nos réponses, nous réaffirmerons donc ici brièvement la conception qui préside à notre projet pour l'ESR, qui est détaillé dans le livret thématique intitulé « *Le choix du savoir : des moyens pour chercher et étudier* » disponible en ligne (<https://avenirencommun.fr/livret-de-lenseignement-de-recherche/>).

La première mission de la recherche publique est d'accroître nos connaissances scientifiques, ce qui constitue une dimension fondamentale du développement humain permettant de comprendre le monde et d'y agir au mieux. La fonction de l'enseignement supérieur est de transmettre au plus grand nombre ce savoir critique en perpétuelle évolution. La création, la critique et la transmission des savoirs ne peuvent être qu'étroitement associées. De même, la production scientifique et le développement technique s'enrichissent mutuellement. La production et la diffusion des connaissances scientifiques sont ainsi essentielles pour l'émancipation humaine, ce qui impose de les confier à un service public agissant dans le sens de l'intérêt général. Mais elles sont aussi appelées à jouer un rôle central dans la résolution des crises sociales et environnementales. Nous ne pourrions transformer notre appareil de production pour une société juste et durable sans recherche et enseignement. Hélas, ces activités sont aujourd'hui dévoyées et subissent notamment une mise en concurrence pour les moyens humains et financiers. L'austérité, la culture des appels à projet et des évaluations ainsi que la territorialisation sous couvert d'autonomie sont les principaux leviers de cet assujettissement à des intérêts extérieurs et de court terme. C'est donc aussi la science qu'il faut émanciper.

1) Quels seront les grands axes de votre stratégie en matière d'ESR ? Comment renforcer la participation de la France dans les dispositifs européens ?

Notre stratégie pour l'ESR s'appuie sur une définition claire des missions de celui-ci. Nous partirons donc à chaque fois d'une mission pour présenter les priorités stratégiques qui en découlent.

La première de ces missions demeure **la production de savoir**.

Celle-ci implique :

- **La liberté et l'indépendance des chercheurs et des enseignants chercheurs**, garanties à la fois par les statuts nationaux et par des financements pérennes. La première rupture que nous introduirons avec les politiques menées ces dix dernières années au moins, est de modifier la structure du financement de l'ESR au profit des crédits récurrents. En particulier, la recherche fondamentale doit être largement subventionnée et être libérée des injonctions à l'utilité et à la « trouvaille ».

Le développement d'une recherche fondamentale de qualité n'est pas antinomique de l'existence d'une recherche finalisée. L'indépendance est le meilleur moyen pour que la confiance revienne entre le citoyen et le chercheur, notamment sur des sujets sensibles comme le nucléaire, les OGM ou les médicaments. Nous renforcerons cette indépendance en interdisant aux entreprises privées de participer aux conseils d'administration des universités et des EPST. Par ailleurs, les chercheurs publics auront interdiction d'être rémunérés par le privé et nous créerons un statut des lanceurs d'alerte qui les protège quand leurs découvertes menacent des intérêts privés.

- **La démocratie scientifique.** Deuxième rupture : ce n'est ni aux entreprises du CAC 40, ni aux hiérarques politiques régionaux, ni à des super-managers de décider quels fronts de sciences doivent être développés pour répondre aux enjeux sociaux et écologiques, mais bien à des structures démocratiques représentant les citoyens, leurs élus, et les chercheurs. L'émancipation du citoyen passe par le développement de sa capacité critique. Cela implique une appropriation des savoirs par un très grand nombre de citoyens, avec des programmes d'éducation populaire et de recherche participative, ainsi qu'un lien plus fort avec l'enseignement secondaire.

La seconde mission de l'ESR est de **transmettre le savoir en mouvement au plus grand nombre d'étudiants** désireux de se former. Cette transmission du savoir a deux objectifs : émanciper les individus par la connaissance et leur donner des qualifications leur permettant de travailler. L'université doit aussi être le lieu de validation des acquis et des qualifications tout au long de la vie. Ici aussi, cette mission implique un certain nombre de grandes règles :

- **L'enseignement doit être solidaire de la recherche.** L'enseignement supérieur public doit offrir les **mêmes opportunités de qualification pour tous**. Il sera donc gratuit et le droit à la reprise d'études, à la formation continue et aux études en alternance y sera garanti. Enfin, la dépense par étudiant à l'université doit être augmentée et portée progressivement au niveau de celle des grandes écoles publiques.

- Les **cursus courts (BTS, DUT, licences pros) doivent être développés** pour permettre la reprise d'études après un bac professionnel ou technologique. Les titulaires de ces baccalauréats doivent être prioritaires pour accéder à ces cursus. Par ailleurs, les différents niveaux de qualifications universitaires doivent être mieux reconnus dans les conventions collectives, notamment le doctorat.

La condition étudiante est un enjeu dont on ne peut faire abstraction au moment d'élaborer une stratégie nationale pour l'ESR. Pour que les étudiants soient dans de bonnes conditions d'étude, nous instaurerons une allocation d'autonomie de 800 € / mois sur douze mois pendant trois ans à partir de 18 ans, sous conditions de ressources et sous réserve d'engagement dans une formation qualifiante. Pour les cursus professionnels, cette allocation pourra être versée plus tôt. Nous proposerons également des contrats jeunes pour les étudiants des milieux populaires se destinant à une carrière précise, voire, dans certains secteurs d'intérêt public immédiat (enseignement, médecine), un pré-recrutement sous statut d'élève-fonctionnaire, qui concernera toutefois davantage les étudiants de master.

S'agissant de l'ouverture internationale, nous ne pensons pas qu'elle doive être conçue uniquement en termes de rayonnement et/ou de course aux financements européens. L'Université et les organismes de recherche prendront par conséquent leur part au relations internationales promues par la 6e République, en resserrant les liens déjà tissés par l'Agence universitaire de la francophonie, avec la création d'un Erasmus francophone mondial.

La création d'universités internationales thématiques sera également proposée aux pays partenaires et alliés. En particulier, nous formulerons très vite des propositions dans le sens d'une université internationale expérimentale des sciences, techniques et métiers de la Mer et d'une autre pour les questions spatiales. Plus généralement, nous accueillerons favorablement tous les projets de coopération scientifique et universitaire internationale sur les questions ayant trait à la transition écologique et aux nouvelles frontières de l'humanité : espace, mer, numérique.

2) Question sur les moyens en budget et en personnel à accorder à l'ESR

Avez-vous conscience des besoins nécessités par l'extension des missions de l'ESR et la montée du nombre d'étudiants ? Etes-vous prêt à prendre un engagement d'une augmentation d'1Md€ par an sur la durée de votre quinquennat ? Comment voyez-vous la répartition du financement de l'ESR entre les différents acteurs ? Quels engagements êtes-vous prêt à prendre en matière de moyens en personnel ?

La stratégie économique et budgétaire de la France Insoumise, détaillée lors de [5h d'émission spéciale le 19 février](#), prévoit une augmentation du budget de l'ESR de 4,6 milliards d'euros, notamment pour la création d'emplois dans toutes les catégories de personnel et tous les corps de métier de l'ESR, à hauteur de 5.000 postes.

Etes-vous prêt à garantir, à côté de financements sur appel à projet compétitifs, les moyens récurrents permettant aux universités d'avoir une stratégie à long terme en matière de formation et de recherche et d'assurer le bon fonctionnement d'équipements scientifiques ?

En règle générale, l'abrogation des RCE (Responsabilités et Compétences Élargies) et l'augmentation du budget de la MIREs vont de pair avec un retour à la logique de crédits récurrents, que symbolisera la dissolution de l'ANR (mesure qui au demeurant n'est pas synonyme de l'abandon complet de toute forme de financement sur projet, puisque ce mode de financement préexistait à la création de l'Agence).

La course aux contrats quadriennaux entrave la liberté de la recherche, menace les programmes de long terme, fragilise la recherche fondamentale... et représente un gâchis financier énorme. Un système de crédits récurrents et d'embauche sous statut de fonctionnaire nous semble la condition nécessaire à l'exercice d'une recherche émancipée de la tyrannie du temps court que porte la logique de projets.

Quelles ambitions pour les programmes cadre de recherche (H2020) et d'enseignement supérieur (Erasmus+) ?

Les partenariats européens occupent une position particulière dans notre projet de refonte. L'université que nous voulons sera internationaliste, et à ce titre un programme comme Erasmus +, qui resserre les liens entre enseignement et recherche à l'échelon européen, représente une première étape intéressante. Nous sommes plus circonspects s'agissant du programme H2020, dont les objectifs prioritaires et les méthodes de redistribution correspondent à des choix politiques qu'il conviendra de renégocier dans le cadre de la remise à plat des modalités de coopération au sein de l'Union Européenne.

3) Question sur l'organisation territoriale de l'ESR, sur l'importance des regroupements de site et l'articulation des politiques nationales, régionales et européennes

L'importance d'un meilleur ancrage des établissements d'enseignement supérieur et de recherche dans leur territoire, en même temps que leur rôle pour le rayonnement international de notre pays, appelle une meilleure coopération entre établissements, Etat et régions. Quelles initiatives entendrez-vous prendre pour les faciliter et reconnaître la capacité des acteurs à s'organiser ? Comment voyez-vous à l'issue de votre quinquennat l'organisation territoriale de l'ESR ?

Commençons par un constat. **Le système actuel de coopération entre établissements, Etat et régions n'est pas satisfaisant.** L'enseignement supérieur est pris dans des injonctions contradictoires entre un impératif de territorialisation et une course au gigantisme pour un soi-disant rayonnement international. Aujourd'hui, le paysage national de l'enseignement supérieur se structure selon une dichotomie que nous jugeons inacceptable, avec d'un côté une myriade d'universités de proximité paupérisées et captant les étudiants sur un bassin de population pour les orienter vers des filières courtes, et de l'autre, une petite dizaine d'universités de recherche pharaoniques, présentant un grave déficit démocratique, tournées vers « l'innovation » et les marchés internationaux, qui captent l'essentiel des crédits, le tout étant brouillé par une multitude de structures ad hoc plus ou moins inefficaces.

Pour y remédier, nous abrogerons **les lois LRU (Pécresse) et ESR (Fioraso), la dissolution des ComUE et l'interruption des processus de fusion en cours s'imposent, de même que l'abandon des politiques IDEX et ISITE** qui servent de levier à cette entreprise de déstructuration du paysage national de l'ESR. Nous créerons ensuite une **structure de coordination nationale gérée démocratiquement par les personnels eux-mêmes**, qui garantira l'équité des moyens, la lisibilité des offres de formation (cadre national des diplômes) et le caractère national des statuts. En particulier, les enseignants-chercheurs seront recrutés nationalement par le CNU et affectés ensuite dans les établissements en fonction des besoins, comme cela est déjà le cas dans certains EPST.

L'organisation territoriale de l'ESR à la fin de la mandature sera donc régie par **un principe d'équité des moyens, de continuité du service public et de solidarité entre tous les établissements** sur le territoire.

4) Question sur le développement de l'autonomie de fonctionnement accordée aux universités en matière de pédagogie, d'organisation et de gestion de leurs ressources humaines, financières et immobilières

Les lois LRU et ESR ont engagé un mouvement vers une plus grande responsabilité et autonomie des établissements. La France reste néanmoins en queue de peloton européen en la matière. Entendez-vous poursuivre ce mouvement vers l'autonomie et quelles seront vos priorités à ce sujet ?

Sur le plan financier, rendre les universités autonomes sans leur donner les moyens d'assumer leurs nouvelles charges (on pense à l'augmentation non-financée des coûts de l'énergie, ou au scandale du Glissement Vieillesse Technicité), c'est leur faire un **cadeau empoisonné**. Mais « **l'autonomie** » **alimente aussi la grave crise de la démocratie universitaire** mentionnée plus haut au moment d'évoquer la territorialisation. Au final, c'est l'intégrité même de la science et la place de l'ESR dans la société qui sont bouleversés par cette autonomie en trompe-l'oeil. Depuis Humboldt, « l'autonomie » du champ scientifique se définit par l'indépendance décisionnelle et par les libertés universitaires, que garantissent les financements pérennes statuts nationaux. Le « passage à l'autonomie », accompagné du basculement vers un financement par contrats, est à bien des égards un passage à l'*hétéronomie*, c'est-à-dire à un mode d'administration où les objectifs de l'enseignement et de la recherche sont fixés par des enjeux politiques et économiques étrangers au champ scientifique et à ses valeurs propres.

L'augmentation des budgets, leur meilleure distribution gérée de façon démocratique, et l'assurance de leur pérennité sont autant de préalables pour rendre la recherche et l'enseignement supérieur indépendants des intérêts des grands groupes et les remettre au service du bien commun. À rebours de la vraie-fausse « autonomie » promue par les lois Pécresse et Fioraso, il nous semble nécessaire de construire une structure commune de délibération et d'organisation démocratique de l'enseignement supérieur public sur tout le territoire. **C'est le sens de notre proposition de création d'une structure nationale, dont le CNESER et le CNU rénovés seraient les deux organes délibératifs.** Placée sous la tutelle d'un ministère de l'ESR de plein exercice et **gérée collectivement par les personnels**, cette plateforme nationale sera conçue comme la garante de l'indépendance statutaire des enseignants-chercheurs, du cadrage national des diplômes et plus généralement de l'égalité de traitement entre tous les territoires de la République en matière d'ESR, puisque le CNESER sera consulté sur l'attribution des dotations budgétaires par le ministère et veillera à ce que les écarts de financement entre établissements, y compris mais pas seulement entre universités et grandes écoles, soient résorbés par le haut.

L'appartenance à cette structure nationale, sera **la condition nécessaire pour la reconnaissance des diplômes d'un établissement par l'Etat via les concours de recrutement de la fonction publique et des conventions collectives** : licence, master et doctorat. Parallèlement, les établissements qui ne relèveraient pas de ce cadre national en première instance mais souhaiteraient le rejoindre se verront offrir cette possibilité, à condition de respecter le cadre national des diplômes, la gratuité des études et les conditions de recrutement précédemment exposées.

5) Question sur le rôle du ministère

Une plus forte responsabilité des établissements appelle un changement de leurs relations avec leur tutelle, qui concerne tant les règles que les pratiques. Entendez-vous établir un ministère de l'ESR de plein exercice et quelles indications lui donnerez-vous pour qu'il soit pleinement pilote d'une stratégie nationale, respectueuse des établissements, se consacrant à accompagner les établissements dans la réussite d'objectifs partagés plutôt qu'à vouloir déterminer leurs manières de faire ?

Aujourd'hui, le ministère de l'ESR de plein exercice qui prévalait auparavant a été dégradé et remplacé *de facto* par le Commissariat Général à l'Investissement, qui est à ce jour le véritable pilote de la politique universitaire en France, mais qui n'a aucun compte à rendre au Parlement ni aux citoyens.

Nous voulons restaurer un **véritable ministère de l'ESR** de plein droit, avec un / une titulaire qui ait toutes les compétences, les responsabilités et les devoirs d'un ministre à part entière.

L'agenda du prochain ministre de l'ESR : nos 10 mesures-phares (extrait du livret ESR de la France Insoumise)

- 1) Gratuité des formations universitaires et création d'une allocation autonomie pour les étudiants
- 2) Rénovation des universités et construction de logements étudiants
- 3) Abrogation du CIR et augmentation du budget de l'ESR
- 4) Recrutement de 5 000 postes dans la recherche et titularisation des personnels précaires
- 5) Abrogation des lois Pécresse, Fioraso et Sauvadet ; mise en place d'un cadre national de l'Université
- 6) Moratoire sur les regroupements en cours, les appels à projets et la troisième vague du programme « investissements d'avenir »
- 7) Suppression de l'ANR, du HCERES et des primes au mérite
- 8) Accès gratuit des universités aux articles de leurs chercheurs sans enrichir les revues et bases de données privées
- 9) Création de sections « création artistique » et « *Économie et société* » au CNU
- 10) Remise en cause la dualité entre grandes écoles et universités en les intégrant et en égalisant les moyens octroyés

Vous souhaitant bonne réception de ce courrier, nous vous invitons également à retrouver l'ensemble du programme de la France insoumise, *L'avenir en commun*, sur le site <https://laec.fr/> ou en librairie et les livrets thématiques sur le site : <https://avenirencommun.fr/>.

Charlotte Girard

Co-responsable du programme de la France Insoumise